

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Orne
Mairie de Montilly sur Noireau

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 13
Date de convocation : 14 septembre 2021

Procès-Verbal
Séance du conseil municipal du
21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur DELAUNAY Alain, Maire.

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M Alain DELAUNAY, maire.

M Fabien DESPOIS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2021

1. Foire

1) Recrutement

L'organisation matérielle et le bon déroulement de la Foire de la SAINT-DENIS, organisée chaque année par la Commune, génère un surcroît d'activités sans précédent.

Il en va notamment ainsi pour que les conditions d'accès à la Foire soient optimales et que la sécurité des visiteurs soit assurée au regard du flux important de véhicules qui arrivent sur le site de la manifestation. Cette situation conduit la commune à organiser et mettre en place plusieurs parcs de stationnement, tantôt avec le concours de particuliers, tantôt de manière directe avec un personnel supplémentaire et occasionnel qu'elle doit recruter spécifiquement. Aussi lors de la Foire de la SAINT-DENIS, des toilettes sont mises à disposition des visiteurs en divers endroits des champs de foire. Pour la tenue de celles-ci, nous devons procéder au recrutement de plusieurs personnes.

L'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale autorise les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin occasionnel (pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel).

Dans ce cadre, il convient d'autoriser l'agence Arthus Intérim à procéder au recrutement des personnes, dont la liste est fournie par les services de la mairie, pour les différentes postes qui doivent être créés pour faire face à cette nécessité absolue de mise en sécurité des lieux de stationnement et de fluidité de la circulation aux abords de la Foire, et ce, dans les conditions suivantes :

EMPLOIS	Nombre	Cadre d'emplois et/ou grades	Recrutement		Rémunération	
			Motif (Article 3 alinéa 2)	Niveau	Echelle	Taux rémunération
Responsable équipe des agents placiers parcs de stationnement	6	Adjoint technique	Besoin occasionnel	C	C 1	11,3391
Agent placier parc de stationnement	13	Adjoint technique				10,5976
Agent pour tenue des toilettes publiques	5	Adjoint technique	Besoin occasionnel	C	C 1	11.3391

VU l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à ces recrutements.

Encaissement

Personnes autorisées à encaisser les exposants :

Vanessa Letessier
Cécile Guérin
Antoine Gérard
Françoise Grasset
Didier Loisel
Sandrine Leballais

Règlement Foire 2021

Antoine Gerard, 1^{er} adjoint en charge de la Foire donne lecture du règlement 2021.

VU la Présentation du règlement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le règlement présenté.

Règlement rassemblement d'animaux

Antoine Gerard, 1^{er} adjoint en charge de la Foire donne lecture du Règlement Intérieur de la Foire aux Chiens, Chats et autres animaux 2021.

VU la Présentation du règlement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le règlement Intérieur de la Foire aux Chiens, Chats et autres animaux.

Planning

Présentation et mise en place du planning d'organisation la Foire

Informations diverses

Antoine Gérard informe le conseil municipal de l'avancement de l'organisation de la Foire

CDG61 – Convention d'utilisation du service intérim territorial

Afin de répondre à un accroissement de travail ou afin de faire face à des remplacements de personnels la collectivité a signé une convention avec le centre de gestion de l'orne permettant l'utilisation du service intérim territorial.

Celle-ci arrivant à échéance il convient de la renouveler.

VU la Présentation de la convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise** le Maire ou un de ses représentant à signer la convention d'utilisation du service intérim du centre de gestion.

Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire présente la mise à jour du plan communale de sauvegarde.

VU la Présentation du Plan communal de Sauvegarde, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Valide** le plan communal de sauvegarde ainsi présenté
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution du plan communal de sauvegarde.

Cantine-Garderie

Françoise Grasset, 3^{ème} adjointe, reprend les tarifs de garderie et de la cantine ainsi fixés lors de la dernière réunion et propose d'ajouter un tarif pour les enseignants, visiteurs et enfant de forains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Fixe** les tarifs de la cantine de la façon suivante :

Cantine		
Tranche	Quotient familial (€)	Tarifs/repas
T1	Entre 0 € et 799 €	0,80 €
T2	Entre 800 € et 1500 €	1,00 €
T3	Supérieur à 1500 €	3,30 €
Visiteurs, enseignants, enfants de forains		4.00€

- **Décide** d'appliquer le tarif de 3.30€ pour les familles n'ayant pas fourni leur attestation de quotient familiale
- **Fixe** les tarifs de la garderie de la façon suivante :

Garderie du matin : 0.50€

Garderie du soir : 1€ comprenant le goûter

Forfait 20€ : Les familles dont un ou plusieurs des enfants utilisent le service de transport scolaire pour se rendre à CALIGNY, et dont un ou plusieurs de leurs autres enfants qui restent à l'école de MONTILLY sur NOIREAU utilisent le service de garderie, un forfait annuel de 20 € sera perçu, pour l'année scolaire, quel que soit le nombre d'enfants de la famille qui fréquente la garderie." Ce forfait s'applique à partir de 8h15.

Forfait 15€ : Pour les parents qui utilisent le service de garderie et/ou de cantine occasionnellement : si le montant annuel n'excède pas 15€, un forfait annuel de 15€ s'appliquera pour la totalité des services de cantines et/ou garderie utilisés. La trésorerie ne nous permet pas l'édition de factures inférieure à 15€.

Aliénation terrains du grand jardin

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles suivantes sont en vente depuis plusieurs années :

- Parcelle D561, constructible, 4 142 m²
- Parcelle D050 non constructible, 5 985 m²

Le service des domaines a estimé, le 24 août 2021, les parcelles à :

- Parcelle D561, constructible, 4 142 m² : 54 000€
- Parcelle D050 non constructible, 5 985 m² : 3 100€

Et indique qu'une marge d'appréciation de 10% en plus ou en moins est envisageable.

Monsieur et Madame BEN HAMED se portent acquéreurs des deux parcelles cadastrées D561 et D050 sise au Grand Jardin.

La proposition est la suivante :

Parcelle D561, constructible, 4 142 m² : 45 562 € soit 11€/m²

Parcelle D050 non constructible, 5 985 m² : 2 790 € soit 0.46€/m²

Soit un total de 48 352€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** la proposition présentée ci-dessus
- **Fixer** le prix de vente de la façon suivante :
 - **Parcelle** D561 : 11€/m²
 - **Parcelle** D050 : 0.46€/m²
- **Précise** que l'intégralité des frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente

Questions diverses

Portable Françoise

Une formation de Recyclage de secourisme aura lieu le jeudi 24 septembre 2021 pour ceux qui le souhaite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.